

# SADE 2023- Formation Sûreté PNC COMPAGNIE AERIENNE -§11.2.3.11/§11.2.3.6 du Regl. EU2015/1998: Mesures de sûreté en vol - Fouille aéronef + COMPL. TCA

1 jour 4 heures

Programme de formation

## Public visé

Personnels navigants Commerciaux

## Pré-requis

Avoir suivi une vérification de ces antécédents judiciaires prévu à l'Art.11.1.1 et 11.1.2 AIM du11/09/2013 et dispositions du IV Art. R213-4-5 du CAC, Français Lu et écrit et parlé

## Objectifs pédagogiques

Stage d'intégration PN: Formation des personnels navigants aux procédures d'exploitation de la compagnie aérienne (formation Initiale):

### 1/ Objectifs formation items Regl. EU2015/1998, AIR OPS ORO GEN 110 et IOSA FLT 2.2.42

Connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles

Connaissance des procédures de notification

Détermination de la gravité de l'événement (a)

La compréhension du comportement des terroristes afin de faciliter la capacité des membres d'équipage à faire face au comportement de ces derniers et la réponse des passagers (e)

Sabotage / détournement

Coordination équipage et communication (b)

Définition des emplacements des zones de moindre risque dans la cabine avion, en cas de bombe à bord (i)

Procédures cockpit de l'équipage de conduite pour protéger l'aéronef (g)

évaluation de la menace

Contrôle et notification

Divers - Procédures spécifiques de la compagnie

### 2/ Objectifs du §11.2.3.6 du Regl. EU2015/1998

Connaissance des exigences légales applicables aux fouilles de sûreté d'aéronefs et des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation, y compris, entre autres, la menace interne et la radicalisation  
Aptitude à identifier des articles prohibés.

Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés.

Capacité à effectuer des fouilles de sûreté d'aéronef selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés.

### 3/ Objectifs du §11.2.3.11 du Regl. EU2015/1998, Mesures de sûreté en vol:

a) connaissance des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles;



- c) connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation, notamment des obligations et des responsabilités des membres d'équipage commerciaux et techniques;
- j) aptitude à protéger le poste de pilotage pendant le vol;
- k) connaissance des procédures relatives au transport de passagers susceptibles de causer des troubles à bord d'un aéronef, si le cas s'applique à la personne à former;
- l) connaissance du traitement des personnes autorisées à porter des armes à feu à bord, si le cas s'applique à la personne à former;
- m) connaissance des procédures de notification;
- n) aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté à bord d'un aéronef.»;

## Description / Contenu

1. Détermination de la gravité de l'événement /Actes d'intervention illicites
2. évaluation de la menace
3. Contrôle et notification
4. Fouilles A/C/Objets prohibés/zone moindre risque
5. Divers - Procédures spécifiques de la compagnie

## Modalités pédagogiques

Formation en présentielle et/ou à distance.  
Test d'évaluation et pratique associée à l'environnement de travail.

## Moyens et supports pédagogiques

Cours théorique PowerPoint® / Vidéoprojecteur / tableau / Paperboard / Manipulations d'Articles Prohibés dont EEI factices

## Modalités d'évaluation et de suivi

Test QCM 20 questions avec note minimale de validation fixée à 12/20

## Modalités Accessibilité

## Profil du / des Formateur(s)

Qualification du formateur sûreté:  
Formateur qualifié ou certifié de l'Aviation civile française

02/09/2024